

Conseil provincial du Hainaut - 1er décembre 2017

Budget voté !

Au terme d'une session budgétaire d'un mois, le budget provincial du Hainaut a été voté au Conseil provincial du Hainaut, ce matin.

Un budget en boni de 4,6 millions d'euros (hors prélèvements), qui assure la stabilité de l'Institution et lui permettra d'octroyer davantage de moyens à ses missions, de s'impliquer pleinement dans une politique de supracommunalité d'envergure – un million supplémentaire a été inscrit à ce budget, portant à quelque 17 millions d'euros le montant consacré aux actions en faveur des communes pour 2017 - sans devoir recourir à de nouvelles taxations et alors que ses dépenses de personnel augmentent de 2,5% et les dépenses de fonctionnement, de 2,3%.

Le vote a donné une majorité pro budget (PS, MR) avec abstention du cdH et Ecolo votant non.

Plébiscitée par la Cour des Comptes

L'organisme a souligné le respect du calendrier de la session, puisque la Province de Hainaut a communiqué au parlement wallon son projet de budget le 3 octobre 2016 alors que le Conseil provincial arrête le budget initial définitif pour l'exercice suivant le 31 décembre au plus tard.

La Cour des Comptes a également salué le respect des prescriptions imposant l'équilibre budgétaire et le respect de la circulaire budgétaire : le budget est en effet en boni de 4,5 millions d'euros à l'exercice propre et de 24,1 millions d'euros à l'exercice global. Elle a en outre précisé que la bonne gestion de la Province a permis de prévoir des dépenses de prélèvement pour un montant de 4,6 millions d'euros, qui sont affectés au financement des dépenses extraordinaires et à l'alimentation de deux fonds de réserve ordinaires.

Concernant les additionnels au précompte immobilier, la Cour des Comptes loue également la prudence provinciale : la prévision inscrite au projet de budget 2017 a été établie conformément aux recommandations de la circulaire budgétaire. La Province a décidé de réduire le taux d'indexation autorisé de 3% afin de se prémunir de l'impact des dégrèvements qui seront opérés durant l'exercice.

Côté prévisions des recettes des taxes provinciales, la Cour souligne la stabilité de mise depuis plusieurs années, puisque la Province se constitue

des provisions destinées à se prémunir des risques liés aux réclamations éventuelles des contribuables.

Organisationnellement, la Cour des Comptes s'est aussi réjouie d'avoir pu disposer, pour la première fois cette année, d'une extraction informatique des données budgétaires, ce qui lui a permis une analyse comparative entre le dernier compte arrêté (2015), le budget en cours et le projet de budget 2017.

Les bons résultats provinciaux n'empêchent pas la Province de s'engager dans un processus de perfectionnement constant, comme l'a souligné le Député provincial et Président du Collège, Serge Hustache : « *Notre volonté est de perpétuer cette sérénité budgétaire. Nous tentons de décortiquer les besoins du personnel, des citoyens et des communes et d'être plus performants. Notre modernisation passe par des outils informatiques de pointe, pour répondre aux obligations légales, mais aussi pour les dépasser et être un service public de qualité, à l'écoute de ses citoyens* ».

Priorité à la supracommunalité !

Depuis 2015, le Hainaut est pionnier par rapport aux autres Provinces, en déloquant 10% du fonds des Provinces pour la prise en charge des dépenses nouvelles liées au financement des zones de secours : 6,5 millions d'euros, repartis et versés à l'ensemble des communes hainuyères. Le Hainaut a ensuite questionné les communes quant à leurs besoins et à leurs connaissances des services provinciaux, puis a édité un catalogue de services et mis en place un service d'appui et de suivi des demandes. En 2015 déjà, plus de 3.500 actions ont pu être menées en faveur des communes, pour un montant de 9,7 millions, touchant aux marchés publics, à la lecture publique, au sport, à la culture, etc.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation, le Hainaut a souhaité inscrire à son budget 2017 les moyens financiers complémentaires qu'il compte allouer aux actions supracommunales.

Pour être recevables, les projets rentrés par les communes devront :

- s'inscrire dans l'un des cinq axes prioritaires de la Province de Hainaut (enseignement/formation, culture/tourisme, action sociale, écodéveloppement territorial, sport/santé) ;
- satisfaire à l'analyse de recevabilité d'une commission provinciale ;

Les bourgmestres devront en outre se concerter afin de s'entendre sur un ou plusieurs projet(s) fédérateur(s) pour leur territoire.

Le fait de placer la supracommunalité au centre des préoccupations provinciales a un double enjeu : il légitime davantage le positionnement de

la Province dans certaines politiques vis-à-vis de l'autorité régionale et donne, sur le terrain, un effet multiplicateur aux politiques provinciales.

Des innovations 2017

La session budgétaire a également permis aux cinq Députés hainuyers d'annoncer les projets prioritaires.

L'enseignement et les nouvelles technologies seront à l'honneur avec la poursuite du grand chantier de campus numérique : à présent, tous les établissements provinciaux d'enseignement ordinaire sont interconnectés au sein d'un vaste réseau qui permettra de revoir totalement les modes de communication entre établissements, membres du personnel, étudiants, etc., de favoriser les collaborations à divers niveaux, de créer des bibliothèques de logiciels destinés à faciliter le travail des usagers via la mise en place de valves numériques, mise en ligne des horaires, formulaires et circulaires, etc., et, bien sûr, de développer l'e-learning, dont le CPEONS a fait l'une de ses priorités.

Coté formation, c'est la réforme de la Sécurité civile qui centralisera les énergies, autour notamment du Certificat d'Aptitude fédéral, de l'augmentation du volume-horaire de la formation de base des cadres-pompier et des épreuves de promotion pour les zones de secours.

En matière de tourisme, le défi à relever sera l'animation numérique du territoire (ATN) : le développement de l'attractivité touristique via le web, les réseaux sociaux, l'e-mailing et l'e-image de marque.

La création d'un pôle culturel dans le bâtiment du Gazomètre constituera l'enjeu majeur du département Culture, avec le redéveloppement des activités des différentes sections de la Bibliothèque provinciale dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés, ainsi que l'installation de l'administration centrale des services culturels provinciaux.

L'action sociale s'engagera quant à elle dans un processus de mise en place d'une politique transversale de la personne handicapée à l'échelon provincial. Elle devra prendre en compte la protection et la promotion des droits de l'homme et de la personne handicapée dans tous les programmes, assurer l'accès des services offerts par l'ensemble de la population et sortir l'inclusion de la personne handicapée de la seule action sociale pour en faire la préoccupation de tous les domaines d'action provinciaux. L'économie sociale fera aussi l'objet de toutes les attentions, via un plan d'actions visant à garantir la santé financière des Entreprises de Travail adapté, à viser l'insertion professionnelle de leur public, à renforcer leur visibilité et leur lien avec l'Institution provinciale.

C'est l'aspect transfrontalier qui mobilisera les efforts en matière de santé : une base de données va être créée ; des profils locaux de santé, rédigés ; un infocentre de santé publique, mis en place. La promotion de la qualité de l'air dans les écoles sera aussi étudiée dans le cadre du projet « AD'AIR », et celle des eaux usées via le test Daphnia mania.

Quant à l'éco-développement territorial, il donnera la priorité à un système alimentaire durable, au développement de la filière « pierre bleue », à la sauvegarde et à la stimulation de la biodiversité, au travers du projet « TEC ! Tous Eco-Citoyens » ainsi que de « Trans Agro Forest » favorisant le retour des arbres dans les champs de manière compatible avec la mécanisation. Les filières bois et lait feront aussi l'objet d'un projet de développement particulier.

En interne enfin, les épreuves de sélection, recrutement et promotion des agents provinciaux seront modernisées, notamment via le développement de testings et questionnaires adaptés aux différentes catégories de personnel et de métiers, ainsi que via la professionnalisation des jurys d'examens et l'octroi d'une certification « Selor ».

La séance s'est clôturée par la Mécuration du Gouverneur du Hainaut, Tommy Leclercq, à propos de la nécessité d'anticiper les crises.